

418

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 418 1^{er} septembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Droits populaires : stopper net la manœuvre

Gouvernement et parlement parlent d'une simple adaptation : l'introduction du suffrage féminin et l'augmentation de la population justifient l'exigence de 50 000 signatures pour faire aboutir un référendum et de 100 000 signatures pour déposer une initiative.

Il ne serait donc pas question par cette réforme de toucher à l'essentiel de la démocratie directe... C'est ce que contestent les adversaires du projet qui accusent les autorités de vouloir « démanteler » les droits populaires. A les entendre c'est la démocratie helvétique qui est en cause le 25 septembre prochain.

Si le problème se résumait à des chiffres, les autorités, pour aller au bout de leur logique, auraient dû proposer, pour tenir compte de l'augmentation réelle des électeurs, de multiplier par six le nombre des signatures requises : 180 000 pour le référendum et 300 000 pour l'initiative.

Le « simple » doublement des signatures montre bien que le pouvoir politique n'est pas à l'aise sur le terrain des droits populaires; il craint d'attaquer de front et préfère opérer par touches successives pour ménager l'opinion.

Effectivement les nouvelles exigences pour le référendum et l'initiative ne paraissent pas à première vue dramatiques. Récemment le comité suisse « contre le démantèlement des droits populaires » a fait la preuve qu'il était possible pour une organisation peu structurée de réunir 50 000 signatures en trois mois à l'appui d'un référendum; l'initiative pour un contrôle démocratique des centrales nucléaires a trouvé le soutien de plus de 120 000 citoyens; les initiatives pour le développement des sentiers pédestres et pour douze dimanches sans voiture également. Il n'en reste pas moins que, d'une manière générale, les nouveaux minima soumis au vote le 25 septembre représentent une difficulté supplémentaire pour les organisations à effectifs et à moyens restreints alors qu'ils ne gêneront en aucune manière les groupes et les partis

importants qui disposent déjà d'autres canaux pour faire entendre leur voix.

Ce n'est pas tout. Le projet du 25 septembre ne représente qu'une partie de « l'adaptation » des droits populaires. La nouvelle loi sur les droits politiques — votation en décembre à la suite d'un référendum — prévoit un délai de dix-huit mois pour la récolte des signatures et leur contrôle par les communes. Le Conseil fédéral, jusqu'ici très large en ce qui concerne la recevabilité des initiatives, vient brusquement de changer d'attitude et propose aux Chambres de ne pas soumettre au peuple l'initiative communiste « contre la vie chère et l'inflation ».

Disons-le franchement : il ne s'agit pas tant d'adaptation que de l'expression d'une irritation croissante des autorités à l'égard des droits populaires dont l'utilisation vient souvent troubler la quiétude du compromis helvétique.

S'il faut encore une preuve de la volonté de discipliner la participation démocratique, le projet d'initiative unique prévu dans le cadre de la révision totale de la Constitution l'apporte : maintien de la seule initiative non-formulée qui, en cas d'acceptation, sera concrétisée par le parlement au niveau — constitution, loi ou arrêté — qu'il jugera bon.

Le 25 septembre est donc l'occasion d'arrêter net cette tentative progressive de mettre les citoyens sur la touche plus encore qu'ils le sont actuellement.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Liberté de la presse : les principes et les appétits — Notes de lecture : L'actualité à chaud; pp. 3/4 : Genève : le lobby de la construction en échec — Les « grands » de la construction en Suisse; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Progrès; p. 7 : Dans les kiosques : Juillet — Le Crédit Suisse après Chiasso; p. 8 : Le temps des « manifs ».

Liberté de la presse: les principes et les appétits

La réputation d'impertinence (pour ne pas dire plus) que « Tat » s'est acquise en quelques mois au moins en Suisse allemande n'explique pas tout : on comprend mal le peu d'écho qu'a eu, dans les milieux politiques « autorisés », l'ordonnance du juge zurichois — sous la forme de « mesures superprovisionnelles » — muselant le quotidien zurichois face à Werner Rey dans l'affaire Bally. Bien sûr, la Fédération suisse des journalistes a protesté officiellement contre ce qui est une atteinte manifeste à la liberté de la presse; bien sûr, l'« affaire » a fait l'objet de nombreux articles et commentaires de la part des journalistes; mais on compte sur les doigts de la main les réactions d'un certain poids hors du milieu professionnel atteint.

Une bonne leçon, pensent peut-être les partis et les groupements qui espèrent trouver après cet incident une oreille plus attentive dans les rédactions.

Cette indifférence polie, masquant mal des appétits certains, reflète assez bien l'état de la réflexion sur la liberté des moyens de communication de masse dans notre pays : d'accord dans l'abstrait pour célébrer des principes comme les fondements de notre démocratie (que n'a-t-on pas entendu sur la liberté de la presse?); mais prudence lorsque ces mêmes principes sont foulés aux pieds : liberté de manœuvres oblige ! Le dossier est malgré tout loin d'être refermé. Voyez les deux publications dont nous rendons compte ci-dessous.

NOTES DE LECTURE

L'actualité à chaud

En Suisse comme ailleurs, les journaux, la radio, l'écran de télévision reflètent les réalités d'un pays. Mais si les systèmes de communications correspondent à des types de sociétés, ils les modèlent aussi, les conditionnent dans certaines circonstances. Qui contrôle les moyens de communication de masse ? Quelles sont leurs influences ? A ces questions fondamentales les réponses restent le plus souvent subjectives; ou générales et théoriques, les références obligées ayant trait à des études effectuées à l'étranger il y a plusieurs années. En Suisse romande, dans un domaine aussi capital pour une démocratie semi-directe, les recherches sont rares, les conclusions relatives. En revanche, les polémiques et attaques tous azimuts contre des émissions TV qui dérangent se multiplient. Il faut donc saluer la parution de deux livres-dossiers dans la nouvelle collection « Le mal suisse » des éditions Grounauer à Genève sur deux phénomènes récents d'opinion publique : l'affaire Ziegler et l'affaire Fürer.

Les auteurs, deux journalistes libres — Gabriel Hirsch et Jean Steinauer : « Le bruit et la fureur, télévision romande et liberté d'expression » — et une historienne indépendante et militante — Marie-Madeleine Grounauer : « L'affaire Ziegler, procès d'un hérétique » — connaissent bien ce petit monde de la presse qu'ils observent sans compromis ni mot d'ordre. Sans prétendre au monopole « de la rigueur scientifique », ils ont réuni à chaud et en quelques mois la plupart des éléments des dossiers en question. Par la présentation et l'intelligence des faits, la confrontation et l'analyse des réactions, des interprétations claires, ils proposent des approches méthodiques et originales des phénomènes d'opinion. Et surtout ils révèlent le rôle des moyens de communication de masse dans notre société, la puissance des groupes de pression, les limites de l'indépendance et de la pluralité de l'information.

Les deux affaires s'inscrivent dans un climat général de crise idéologique et de crispation politique. Elles sont liées car l'une et l'autre mettent en question l'image officielle de la Suisse, les fondements mêmes de notre prospérité : les banques et les sociétés multinationales.

Ziegler : 1200 coupures de presse

On connaît assez l'affaire Ziegler pour ne pas la situer une nouvelle fois ici : c'est un dossier de plus de 1200 articles de presse — une lacune : les affichettes des quotidiens genevois — que Marie-Madeleine Grounauer a constitué pour faire « la sociologie politique » de l'affaire Ziegler, l'historique d'un procès inquiétant. Un procès qui devient aujourd'hui celui des inquisiteurs, la plupart des journaux suisses, plus particulièrement la « NZZ » et la « Tribune de Genève » et les milieux économiques et financiers.

L'auteur distingue trois phases dans cette campagne sans précédent en Suisse : une première phase de chuchotements et de pressions diverses, une deuxième de tentatives d'explications, enfin une troisième d'attaques directes, de calomnies, de menaces. La publication de documents inédits, de lettres intégrales et de leurs relations tronquées dévoilent les dessous et à-côtés de l'affaire. Elles révèlent surtout les procédés qui seront utilisés pour manipuler l'opinion publique : utilisation abusive de lettres de lecteurs, non-vérification des sources d'information, attaques personnelles, mobilisation des passions, etc. Bref, la presse écrite a créé un climat de lynchage qui aurait pu écraser les esprits les plus forts.

Conclusions difficiles à tirer

Les leçons à tirer d'une telle affaire sont encore difficiles à mettre à jour. Le dossier à cet égard reste mince; il révèle surtout par l'absurde l'inconsistance des « mesures » prises jusqu'à aujourd'hui pour résister au massage quotidien des esprits sur tous les grands problèmes nationaux.

Affaire Fürer : la TV, bouc émissaire

« Le bruit et la fureur », ce jeu de mot féroce donne le ton du livre. Pour cerner ce cas de « délire social », une équipe, un sociologue et un journaliste.

D'emblée, ils précisent qu'ils ne seront ni exhaustifs, ni dépourvus de partis pris, qu'ils proposent

des clés pour l'intelligence des faits. Alerte et direct, leur dossier constitue à notre connaissance une des premières tentatives d'appréhension des réactions à des émissions TV.

Deux parties bien distinctes : le dossier de l'affaire — En direct avec... et Temps présent — avec le déroulement des émissions, une analyse de contenu du courrier, et un essai d'interprétation. Une interprétation suivant trois angles d'attaque : le contexte spécifiquement fribourgeois, celui de la télévision, enfin le contexte idéologique national.

Le courrier

L'analyse du courrier des lecteurs de « La Liberté » (vingt-trois lettres publiées) relatif à l'émission « En direct avec » est révélatrice. Par ordre d'importance, les thèmes suivants apparaissent : le comportement des étudiants et l'Université (les enfants de Ziegler), l'image de Fribourg, la multinationale Nestlé et son PDG, etc. Commentaire des auteurs : « Est-ce la télévision qui révèle les problèmes sociaux, ou bien les réactions à ces émissions ? »

Quant aux lettres reçues par la TVR, une soixantaine provenant de toute la Suisse romande, surtout des régions rurales, elles dénoncent les étudiants, accusent parfois durement les responsables de la TVR. Dans une certaine mesure, les réactions sont analogues : réprobation concernant la forme, le déroulement de l'émission, considérations presque nulles pour le sujet même du débat.

L'émission consacrée par Temps présent à la liberté d'expression provoquera un courrier important — huitante lettres — dont une dizaine sont « critiques ». Mobilisation devant la montée de l'intolérance ou réactions spontanées à un problème important, la plupart sont positives. Et une bonne moitié émanent des régions urbaines. Elles assurent l'équipe de Temps présent de leur soutien, de leur affection même. Indice de satisfaction élevé au « thermotélé » : 5, ce qui est supérieur à la moyenne (4,5) des émissions.

Y avait-il donc matière à critiquer le Département de l'information ? Les auteurs avancent deux réponses : les calculs des politiciens et les grandes manœuvres de la radio-télévision suisse. Sans doute, mais il faut noter surtout les campagnes de certains journaux et milieux économiques qui réclament « la tête des gauchistes de la télé ». Rappelons que les quotidiens du Valais et de Fribourg, « La Nouvelle Revue de Lausanne » avaient lancé la chasse aux sorcières. Les procédés désormais classiques : articles de presse orchestrés, sondage dirigé sur la télévision, publication de lettres de lecteurs qu'on a soigneusement conditionnés. Ce qui vérifie une fois de plus cet antagonisme presse-télévision auquel Jean Dumur, chef du Département de l'information, a consacré un chapitre dans son livre « Salut journaliste ».

Antagonisme presse-télévision, antagonisme villes-campagne. D'où les réactions de rejet des communautés plus fermées, qui n'ont jamais connu la pluralité de l'information, qui sont littéralement choquées par la télévision. Malgré les pressions multiples, le comité de la SRTR semble avoir su maintenir là son indépendance.

Une rupture

On retiendra surtout que, dans le contexte idéologique national, ces émissions ont marqué une rupture. Parce qu'elles n'ont pas respecté les règles traditionnelles, parce qu'elles reflètent une image cachée de la Suisse. A cet égard, elles constituent des événements importants qui s'inscrivent dans une période de crispation politique et d'intolérance.

L'intérêt du livre de Hirsch et Steinauer réside autant dans ses interprétations que dans ses nombreuses questions. Faut-il avoir peur du direct ? Les réactions des téléspectateurs sont-elles parfois téléguidées ? Qu'est-ce que l'opinion publique ? La télévision favorise-t-elle la communication en abordant les problèmes locaux ? Ou au contraire entraîne-t-elle un phénomène de peur, de rejet ? Quels sont les rapports affectifs des téléspecta-

teurs avec les « têtes » du petit écran ? Bref, les pistes ne manquent pas qui devraient inciter les auteurs à d'autres recherches.

Bataille des medias

Jean Dumur, dans le livre que nous avons déjà cité, reconnaît que les moyens de communication de masses jouent un rôle dans la transformation des réalités actuelles : « Mais moins par une action directe que par un phénomène indirect de révélation. J'entends que les moyens de communication agissent moins sur la formation de l'opinion que sur la prise de conscience de cette dernière ».

Ce jugement à la fois général et nuancé serait-il maintenu après les affaires Ziegler et Fürter ? La distinction entre action directe et phénomène indirect de révélation correspond en l'occurrence aux influences respectives des journaux et de la télévision.

Dans certaines circonstances, il est vrai qu'une certaine presse ne lésine pas sur les moyens et intervient pour faire pression sur les pouvoirs. La manœuvre est d'autant plus aisée si la pluralité de l'information n'existe pas. Si l'opinion publique ne peut pas être fabriquée, elle est néanmoins ductile et influençable. Et dans les régions où ils détiennent un véritable monopole de l'information, les quotidiens ont littéralement conditionné l'opinion publique dans les deux circonstances qui nous occupent.

Dans le cas précis des émissions litigieuses produites par la TVR, on n'a fait que révéler des situations, des contradictions refoulées. Sans volonté partisane, sans intention d'« agitation ». C'est du reste l'attitude que l'on est en droit d'attendre de la part d'un service public... Quitte à ce que ce phénomène de « miroir » provoque des réactions violentes là où la liberté et la pluralité de l'information sont limitées.

De toute évidence, les « affaires » Fürer et Ziegler ont reçu une dimension inusitée par la grâce du petit écran. La bataille qui naît d'un tel pouvoir ne fait, chez nous, que commencer.

Genève: dix ans pour mettre en échec un puissant lobby

Voué inexorablement à la destruction complète il y a cinq ans encore, le quartier des Grottes à Genève échappera peut-être « in extremis » au destin que les technocrates et le « lobby » de la construction lui réservait. Mais il n'y a pas une minute à perdre !

Un dénouement extraordinaire, au sens propre, une histoire à rebondissements multiples, un défi à des groupes de pression au poids considérable, la destinée des Grottes est une pierre de touche dont l'importance dépasse de loin les frontières de la cité de Calvin. Voyons donc cela d'un peu plus près ! Et nous aurons ainsi l'occasion de ne pas parler, au moins pour un numéro de DP, des scandales financiers ou bancaires qui agitent Genève en permanence depuis des mois. Bien qu'il soit là aussi question d'argent, de beaucoup d'argent.

En bref, deux menaces pèsent donc sur ce vieux quartier populaire situé derrière la gare Cornavin à Genève et qui doit être l'objet d'une opération de rénovation urbaine d'une ampleur sans précédent : une attaque frontale qui finalement a dû passer par les canaux politiques traditionnels et une attaque beaucoup plus insidieuse ; cette dernière résulte directement de la politique d'abandon que la Ville applique depuis des années à ses immeubles situés dans le périmètre en question, une politique d'abandon qui devait rendre impossible tout effort de rénovation.

La victoire par le vide

La manœuvre des autorités était simple en somme : les démolitions auxquelles on aboutissait fatalement faute d'entretien avaient, outre l'avantage de rendre possible l'opération envisagée au « sommet » de l'urbanisme genevois, l'avantage supplémentaire de réduire le nombre des habitants du quartier, donc le nombre des opposants potentiels à la politique gouvernementale ! Ajoutez à cela que les personnes âgées forment

une partie importante de la population concernée et qu'au fur et à mesure des départs et des décès, ce sont des saisonniers — bien peu dangereux à long terme ! — qui prennent les places laissées libres... et vous aurez les éléments d'un pari qui devait « normalement » déboucher sur un succès. Des habitants, il en restait cependant en nombre suffisant pour former le gros des troupes d'une association populaire aux Grottes (APAG). Ce fut un important déclic au long des tentatives de résistance, et un couac dans la stratégie orchestrée par les autorités. Situer l'action de ce groupement d'habitants, animé par des résidents plus jeunes et souvent d'extrême-gauche, ainsi que par des « étrangers » au quartier (on le verra, le problème concerne l'ensemble des Genevois, au moins), impose un retour en arrière.

Sur le plan politique, l'affaire débute il y a un peu plus de dix ans. La Ville décide alors de se doter d'une politique urbaine et de lancer immédiatement une opération d'envergure dans le quartier des Grottes, négligé depuis longtemps. L'achat des terrains est rondement mené : aujourd'hui, plus de 70 % de l'ensemble est propriété publique.

En un deuxième temps, se pose la question des études, et surtout de la réalisation proprement dite. Alors que la Ville et ses services auraient pu se charger de l'opération, on préfère la confier à une fondation autonome qui, croit-on ou feint-on de croire, permettra de recourir à des compétences dont l'administration paraît dépourvue — son président est un entrepreneur en menuiserie, ancien conseiller d'Etat démocrate-chrétien, et son directeur, un technocrate radical — et surtout d'échapper à « la stérilité des débats parlementaires » !

Dans ce conseil, la gauche est sous-représentée (quatre membres sur douze) et l'on espère que l'esprit de corps que distille ce genre d'organismes, que l'intimité qui est le propre de leurs débats, permettront de l'« intégrer » facilement.

Quelque temps plus tard l'opération est sur le point de réussir. Mais à trop vivre entre eux, nos technocrates n'ont pas senti l'opinion évoluer : en 1971, l'accumulation de béton que suppose le premier projet concocté n'a aucune chance d'être acceptée !

Devant l'opposition générale, on repart donc à zéro. Le quartier est partagé en cinq secteurs, confiés à cinq groupes d'architectes différents. Et en 1975, la fondation présente ses nouveaux plans ; deux secteurs peuvent démarrer immédiatement : le secteur C, cœur des Grottes, avec sa place, sa fontaine, ses rues tortueuses, ses petits immeubles, remodelé par le bureau d'architectes Julliard et Bolliger, lié à la régie du même nom (la régie dont les opérations audacieuses et fructueuses ont dominé l'urbanisation du canton de Genève ces deux dernières décades), et le secteur B, moins important, situé au nord du premier nommé, et pour lequel les plans ont été préparés par cinq architectes connus pour leur volonté de distinguer urbanisme et spéculation...

Deux groupes, deux points de vue

L'orientation des projets est conforme aux réputations des spécialistes qui s'étaient attelés à la tâche : les hommes de Julliard et Bolliger, après avoir tout rasé, reconstruisent avec une densité importante ; les autres jouent, eux, la carte de la rénovation maximum.

On espère ainsi satisfaire tout le monde, bien que les secteurs considérés n'aient manifestement pas le même poids dans l'environnement. Pour faire avaler la pilule, la fondation manœuvre et tente de donner l'impression que les plans du secteur B lui ont été imposés par les partisans de la rénovation et qu'elle a cédé, faisant ainsi un pas considérable dans leur direction. Pour elle, les négociations sont terminées. En fait, elle répète son erreur d'appréciation : en 1975, la diminution des densités ne suffit pas à contenter l'opinion, et le mouvement pour la rénovation des vieux quartiers a gagné du terrain.

En outre, la population, et particulièrement l'APAG que nous retrouvons donc ici, veut avoir son mot à dire dans la décision finale.

Le poids des Vigilants

Au sein de la commission du Conseil municipal, les partis de gauche et un représentant « vigilant » (sur deux) refusent le compromis. Aujourd'hui, on approche de la présentation du projet en séance plénière ! Il suffirait que la majorité des partisans de M. Schwarzenbach vote en faveur de la rénovation pour que celle-ci l'emporte. Quelques voix supplémentaires peuvent être glanées sur les bancs démo-chrétiens ou radicaux, sur la base de critères architecturaux ou même économiques : la rénovation en effet — et contrairement à la reconstruction — intéresse principalement les petites et moyennes entreprises du secteur de la construction.

Si le parti de la rénovation devait être battu, le référendum est inévitable, avec le risque fort probable d'un blocage supplémentaire de l'ensemble de l'action projetée pour des années encore.

L'échec des technocrates

A ce stade du déroulement de l'affaire des Grottes, plusieurs leçons doivent être tirées. Tout d'abord l'échec de l'option technocratique, « apolitique », de la fondation. On a voulu enlever aux citoyens, à leurs représentants, le contrôle d'une opération d'envergure... et l'on n'est parvenu qu'à perdre des années et des millions.

Sur un autre plan l'expérience peut se révéler positive. La politique d'achat systématique de terrains fut une option du Parti socialiste et de ses magistrats. On a pu craindre un instant qu'elle aboutisse à des résultats qui en faisait l'outil de la spéculation privée : c'était ce projet de reconstruction totale, à une densité exagérée. L'action de divers groupements, et en particulier celle de l'association des habitants, permettent aujourd'hui d'espérer que les Grottes échapperont au destin

de trop de bâtiments, d'ensemble de bâtiments. On doit admettre que si la Ville n'avait pas eu la maîtrise du sol, la mobilisation populaire aurait été vaine. On voit donc s'ébaucher une manière d'actions complémentaires (bien involontaire encore dans le cas des Grottes !), celle de magistrats au niveau officiel, parlementaire, et celle de groupes de citoyens décidés à combattre sur le terrain.

Dernier point. Si le parti de la rénovation l'emporte, c'est toute la politique menée à Genève par

les milieux immobiliers, avec la bénédiction du conseiller d'Etat Vernet, politique fondée donc sur la démolition et le maximum de densité, qui sera remise en question. Ce n'est pas un hasard si, à l'intérieur de la fondation, ce sont deux libéraux qui luttent avec le plus d'énergie pour la reconstruction totale : le conseiller administratif Raisin, qui a plusieurs fois évoqué l'idée d'une revente de certains terrains, et M. Couteau de la SDES (Société pour le développement de l'économie suisse). Ils ont saisi l'ampleur de l'enjeu.

Les « grands » de la construction en Suisse

Un léger mieux : c'est ce que les spécialistes (voir notamment le bulletin de la SDES du 23.8) croient discerner dans le secteur de la construction de logements dans les villes. En bref, les symptômes en question : « le nombre des logements achevés est resté au premier semestre inférieur de 36% à celui de la même période de l'année précédente; en revanche, le nombre des autorisations de construire s'est accru de quelque 4,5% si l'on compare ces deux périodes ». On doit pousser çà

et là un léger soupir de soulagement, même si les « moyennes » entreprises qui, en première ligne, ont fait les frais des quatre années de crise ont aujourd'hui disparu, tandis que les « grands » de la construction, tout en réduisant considérablement leur personnel, trouvaient les moyens d'attendre une hypothétique reprise. Voici du reste (sur la base d'une synthèse élaborée par la « Handelszeitung » du 4.8) la fine fleur de la construction dans notre pays :

Sociétés	Chiffres d'affaires 76 (en mio.)	Affaires à l'étranger (en mio.)	Chiffres d'affaires 75 (en mio.)	Employés	La nature des contrats 76 (en %) avec le secteur		
					public	mixte	privé
Losinger	496	164	491	5280	59	41	
Walo Bertschinger	184	7	197	2042	49	9	42
Zschokke	166	43	188	2020	43	19	38
Stuag	160	—	166	2150	78	22	
Locher & Cie	118	4	123	1202	44	10	46
Züblin	90	12	117	1470	40	60	
Frutiger Söhne	89	7	76	1049	45	15	40
H. R. Schmalz	85	12	80	1026	72	1	27
H. Hatt-Haller	85	—	97	1014	54	1	45
Murer AG	59	3	58	703	80	12	8
W. J. Heller	52	—	55	537	57	5	38
Schafir & Mugglin	51	3	73	578	71	13	16
Stamm Holding	51	—	59	602	27	20	53
Bless	39	12	42	624	67	22	11
Kibag	31	—	25	241	75	8	17
Sateg	24	—	31	289	83	13	4

Progrès

Ainsi donc, nous aurons de nouvelles cartes d'identité, de nouveaux passeports, impossibles à falsifier ?

Fort bien.

Nous pouvons donc espérer que quelques centaines, quelques milliers de criminels, assassins, tueurs, etc., seront ainsi appréhendés et mis hors d'état de nuire.

... Nous pouvons aussi craindre que quelques milliers, quelques dizaines de milliers d'innocents paieront de leur vie le zèle admirable de nos spécialistes — un jour ou l'autre, le diable aidant. Je n'invente rien !

En 1944 — j'étais en train de préparer ma licence en compagnie d'un ami — j'ai vu surgir un jeune homme (double nationalité franco-suisse) qui venait de franchir la frontière au-dessus de Champéry, échappant de justesse à la milice ou à la gestapo, qui prétendait l'envoyer en Allemagne. Echappant grâce à un passeport qu'il avait falsifié, modifiant sa date de naissance de manière à ne plus appartenir à la classe fatidique... Il a aujourd'hui une situation très importante, qu'il a conquise à force de travail, dans l'industrie alimentaire. Si le passeport avait été « meilleur », il aurait été arrêté dans sa fuite et serait aujourd'hui sans doute en train de pourrir, quelque part du côté de Crailsheim ou d'Essen...

* * *

Ainsi donc, nous aurons, si Dieu veut, une police « intercantonale »...

Fort bien.

On nous dit qu'elle sera employée contre les pirates de l'air et autres terroristes — je m'en réjouis, tout en ne voyant pas bien comment elle interviendra (à moins d'être toujours sur pied), ces gens-là ayant la fâcheuse habitude de ne pas annoncer les coups qu'ils vont faire.

On ajoute aussi qu'elle pourra intervenir lors de

troubles comme ceux de Gösgen, c'est-à-dire contre des non-violents; ou comme ceux de Moutier, c'est-à-dire contre des citoyens suisses... On ne précise d'ailleurs pas si elle interviendra contre les séparatistes ou contre les non-séparatistes, et qui décidera de la chose...

Je veux bien — mais tout de même, il me paraît abusif de mettre dans le même sac des pacifistes et des terroristes, des autonomistes jurassiens et des membres de gangs internationaux — pourquoi ne pas y ajouter des ouvriers en grève, ou d'autres menacés de renvoi et ayant entrepris d'occuper leur usine ?

* * *

A propos de Gösgen, les petits camarades français ne perdent pas leur temps ! A moins qu'il ne

DANS LES KIOSQUES

Juillet

Au hasard de l'été, le mois de juillet vous aurait-il échappé ? Voici, en guise de récapitulation rapide, quelques-uns des points de repère suisses que donnait l'hebdomadaire « Zeitdienst » (case postale 195, 8025 Zurich) à ses lecteurs dans son dernier numéro :

1^{er} juillet. Ce sont près de 200 millions de francs que le géant bâlois de la chimie Ciba-Geigy devra payer à des plaignants japonais (Tokyo) qui ont souffert de maladies des nerfs après l'absorption de Mexaforme et d'Entérovioforme.

2. Arrière-goût de Gösgen : d'après des recherches menées par la « Basler AZ », la police aurait utilisé à Gösgen un gaz dont elle savait — un document interne du groupe anti-terroriste de la police bâloise le prouve — qu'il pouvait être mortel (accusation démentie depuis. Réd.).

10. Contre les voyages en Iran : un commando « Ernst Brugger » revendique dans une lettre la responsabilité de l'attentat commis contre les bureaux de la compagnie aérienne iranienne à

faillie incriminer des journalistes suisses... Voici de quoi il s'agit :

Je regardais l'autre jour, sur la 3e chaîne française, un navet de belle taille consacré à Pearl Harbour... Et lisais dans le journal le commentaire suivant : « Les Américains reçoivent un équipement radar assez perfectionné, mais à cause de la Société de préservation des sites (c'est moi qui souligne) ils ont les pires difficultés pour l'installer. Entre mille autres péripéties, cet épisode souligne (...) le contraste entre la qualité du matériel et l'impréparation des hommes ».

Vous voyez : si les Etats-Unis ont été à deux doigts de la catastrophe, la faute en est à des énergumènes dans le genre de ceux de Malville et de Gösgen...

J. C.

Zurich; le texte en question stigmatise la politique du shah et critique les voyages d'affaires de Brugger le « libéral ».

10. Qui commande ? Aluminium AG à Martigny, la société reconnue responsable, de longue date, d'atteintes à l'environnement valaisan, menace de s'en aller si le gouvernement valaisan ne lui consent pas des facilités quant au prix du courant nécessaire à ses activités industrielles.

15. Echec à la théorie des « meneurs » : la police doit, dans le prolongement de l'affaire de Gösgen, libérer André Froidevaux, faute de preuve qui permettraient de prolonger sa détention préventive.

15. Les bonnes affaires du grand écran : pour elle, le commerce de l'information n'est pas chose nouvelle, et celui de l'image lui sera bientôt familier : la société Kimola AG, appartenant à Max Frey (« Zuri-Leu », « Weltwoche », « Sport », « Annabelle ») rachète les cinémas Bellevue, Corso et Luxor à Zurich, l'Alhambra, le Forum et le Palémo à Bâle ainsi que deux autres salles à Berne.

20. Des prisonnières se défendent : 44 groupements ou sections de partis politiques, 145 personnalités s'élèvent, dans une lettre ouverte adressée

au Conseil fédéral, contre la façon dont la direction de l'établissement spécialisé dans l'incarcération des femmes et la direction de la police bernoise ont réagi à la pétition des prisonnières d'Hindelbank envoyée le 15 mars (« grosso modo », les dites instances s'étaient déclarées incapables d'assurer ou même de favoriser la « réinsertion sociale » des détenues)...

22. Tactique ou réalité : pour la première fois, les fabricants d'aluminium à Martigny se déclarent prêts à reconnaître les dégâts causés par les émanations de fluor et à payer le prix pour ces atteintes à l'environnement.

25. Abandon des fils Wille : les deux fils de Wille abandonnent leurs poursuites contre Meienberg, et renoncent en particulier à demander des mesures contre l'écrivain de façon à ce qu'il ne puisse pas présenter leur père comme un traître à la patrie dans un écrit à venir.

25. Révolte chez les gardiens de l'idéologie : l'association patriotique argovienne cloue le cinéaste Richard Dindo au pilori pour son film sur la guerre civile espagnole et le rôle des Suisses pendant ce conflit...

25. Migros, c'est du propre ! Le personnel de bureau de Migros-Zurich à lui aussi échangé des informations avec Cincera à propos de certains employés. C'est le Manifeste démocratique qui le révèle.

28. Femmes italiennes pour Petra Krause : six parlementaires italiennes font le voyage de Zurich ; et cela dans l'intention de manifester la solidarité internationale entre femmes...

29. Bombe dans les bureaux de Swissair : en signe de protestation contre la longueur de la détention de Petra Krause un « commando pour le communisme » fait exploser une bombe dans les bureaux de Swissair à Milan.

30/31. Malville, les brutalités des CRS.

— Les procédés d'impression offset ont permis la parution de nombreux petits journaux et tendent à populariser le format normalisé A 4. On s'en aperçoit en jetant un coup d'œil aux kiosques jurassiens où l'on trouve « La Tuile » (mensuel satirique jurassien) et « Libre Combat » (Bulletin mensuel du PCSI du Jura). Un autre journal, « Le Peuple Jurassien » (mensuel socialiste) paraît aussi dans le même format (mais sa diffusion semble être essentiellement assurée par abonnement ou par la vente militante). Lorsque le format A 4 paraît trop petit, c'est le A 3 qui prend la relève : c'est le cas du bi-mestriel « Le Dérouté » (journal pour l'Ajoie paraissant tous les deux mois). La petite presse, qui ne demande qu'à grandir, se manifeste vigoureusement dans le nouveau canton. — Dans le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung » des reflets du dernier numéro du périodique « Soziale Medizin » (case postale 2105, 4001 Bâle) qui fait, entre autres, le point des dépenses consacrées aux établissements psychiatriques et prend vigoureusement position contre des économies dans ce secteur controversé de la médecine. A noter également une page entière consacrée à la situation précaire des jeunes gens qui enchaînent directement l'école et le chômage.

rique jurassien) et « Libre Combat » (Bulletin mensuel du PCSI du Jura). Un autre journal, « Le Peuple Jurassien » (mensuel socialiste) paraît aussi dans le même format (mais sa diffusion semble être essentiellement assurée par abonnement ou par la vente militante). Lorsque le format A 4 paraît trop petit, c'est le A 3 qui prend la relève : c'est le cas du bi-mestriel « Le Dérouté » (journal pour l'Ajoie paraissant tous les deux mois).

La petite presse, qui ne demande qu'à grandir, se manifeste vigoureusement dans le nouveau canton. — Dans le magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung » des reflets du dernier numéro du périodique « Soziale Medizin » (case postale 2105, 4001 Bâle) qui fait, entre autres, le point des dépenses consacrées aux établissements psychiatriques et prend vigoureusement position contre des économies dans ce secteur controversé de la médecine. A noter également une page entière consacrée à la situation précaire des jeunes gens qui enchaînent directement l'école et le chômage.

Le Crédit Suisse après Chiasso

Le coup de semonce de Chiasso n'a décidément pas coupé l'appétit des grandes banques ! L'Union de Banques Suisses, la Société de Banque Suisse, le Crédit Suisse et la Banque Populaire Suisse n'ont pas pu se mettre d'accord sur la prolongation de l'accord en cinq points qui les liait depuis quatre ans, plus précisément depuis le 30 juin 1973, et qui leur imposait une certaine modération quant à l'ouverture de nouveaux guichets, de nouvelles succursales à travers la Suisse.

Que n'avait-on pas dit, à l'époque, sur l'esprit de retenue salutaire dont faisaient preuve les quatre « grands » de la banque helvétique ? Et en effet, la multiplication des établissements bancaires (encore attisée par la concurrence : à peine voyait-on l'UBS s'établir dans telle ou telle banlieue, qu'accouraient ses concurrents directs, si possible dans

la même rue...) était ressentie dans le public comme une provocation à l'heure où s'annonçait la « crise ». Aujourd'hui, à première vue, c'est sans tambours ni trompettes que les partenaires se sont préparés sur un échec (on dit que le désaccord n'est peut-être pas définitif...).

A tout seigneur tout honneur, c'est le Crédit Suisse, mais oui !, qui semble le plus réticent à reconduire le pacte de non-agression à travers la multiplication des enseignes. Son raisonnement est simple : il ne voit pas pourquoi il se contenterait de 120 succursales alors que l'UBS, elle, en a plus de 200.

Pour le Crédit Suisse, un accord imposant des restrictions dans ce domaine fige une situation concurrentielle qui lui est défavorable.

Lui suggèrera-t-on de faire bon usage des établissements qu'il possède déjà ?

Les succursales bancaires depuis cinq ans

	1972	1974	1976
Banques cantonales	1235	1248	1254
Grandes banques	610	670	706
Banques régionales et caisses d'épargnes	1185	1160	1095
Etablissements de prêt	1207	1190	1168
Autres banques	308	395	401
Sociétés financières	66	66	69
Filiales de banques étr.	26	27	22
Banquiers privés	37	33	29
Total	4635	4789	4783
dont étranger	22	38	45

Ce d'autant plus que les termes de l'arrangement de 1973 réservaient tout de même à chaque partenaire des possibilités — réduites — d'expansion, chacun ayant depuis lors, comme de juste, épuisé le quota fixé pour quatre ans. Les chiffres du reste le prouvent (voir entrefilet) : les « grandes banques », même en se restreignant, restent encore au-dessus de la moyenne de l'expansion bancaire en Suisse.

Le temps des « manifs »

Graben, encore une « fête » sans incident notable ce dernier week-end. Berne, samedi dernier, encore une manifestation qui se déroule sans heurts : près de 7000 personnes en appellent à un moratoire de quatre ans, répondant à l'appel de la « coordination nationale des organisations suisses des opposants à l'énergie atomique ».

Parallèlement, le processus législatif suit son cours, à son rythme. La commission du Conseil national ne parvient pas à prendre une décision en ce qui concerne l'adoption d'un moratoire dans la construction des centrales nucléaires. Tout en recommandant au peuple de rejeter l'initiative populaire « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques », le Conseil fédéral propose au Parlement d'introduire la « clause du besoin » dans le programme de constructions nucléaires. Viennent ensuite les déclarations pour le moins mesurées de W. Ritschard concernant l'énergie solaire... en attendant d'autres discours à d'autres occasions que l'ouverture de l'exposi-

Les écologistes américains changent de cap

Voilà près de trois ans environ que les écologistes américains ont, semble-t-il, changé de cap. Jusque là, leurs actions étaient centrées principalement sur les circuits légaux de décision, en particulier sur les commissions gouvernementales compétentes pour accorder les permis de construction nécessaires aux centrales nucléaires. Faute de résultats vraiment convaincants, cette stratégie « interventionniste » (qui faisait d'ailleurs bon ménage avec de grandes manifestations, destinées, elles, plutôt à populariser le mouvement) est progressivement tombée en désuétude.

Vint le temps de la désobéissance civile, dans un esprit proche de celui des manifestations organi-

tion itinérante sur l'énergie solaire de l'Institut Gottlieb Duttweiler !

A n'en pas douter, le pouls des manifestants ne bat pas au même rythme que celui des spécialistes et des parlementaires. C'est le moins que l'on puisse dire. Et pour l'instant, entre ces deux parties qui prennent tant et plus la parole, la police se raidit (en attendant les forces de police fédérales) en fidèle gardienne de l'« ordre ». Si rien ne vient changer les règles de ce dialogue de sourds, il faut admettre que le fossé continuera à se creuser, avec des risques de rupture de plus en plus manifestes. Comme on voit mal, en l'état actuel des choses, le processus de consultation démocratique s'accélérer (la commission du National ne se retrouvera-t-elle pas qu'en novembre ?), ce sont les manifestants qui devront changer leur fusil d'épaule, si l'on ose dire. Car ces milliers de personnes ne se contenteront plus de se compter le week-end ou de témoigner leur solidarité aux habitants directement concernés (Graben, dimanche passé). En convenir, c'est se souvenir du désenchantement quasi-général qui règne parmi les manifestants de Malville, en mal d'objectifs précis.

sées pour protester contre l'engagement américain au Vietnam. Premier point de repère précis : le 22 février 1974 (jour de l'anniversaire de George Washington !), un fermier de 27 ans fait sauter, près du Massachussetts, une tour météorologique de 150 mètres de haut marquant l'emplacement d'une future centrale nucléaire; il se dénonce immédiatement à la police, affirmant qu'il voulait, par son geste, retarder la construction de la centrale. Cet acte de sabotage devient le symbole pour le mouvement écologique radical aux Etats-Unis. Un film est tourné sur cet épisode de la lutte anti-nucléaire « qui devient l'un des documentaires les plus largement distribués de toute l'histoire américaine »¹.

Les escarmouches de ce genre se sont multipliées depuis lors. Mais aucune lutte n'est peut-être plus significative que celle menée à Seabrook, dans le

New Hampshire, où le projet de construction d'une centrale rencontre depuis des mois une opposition farouche et organisée.

Ainsi, en août 1976, 1500 personnes se réunissent près du site et 180 manifestants marchent sur le chantier. Leur but : dresser une barrière physique contre le nucléaire. Leur optique : une désobéissance civile non-violente, comprenant notamment « prières publiques et jeûnes, occupation du site et d'autres tactiques fondées sur le respect de la vie ».

La police au courant

Les manifestants sont parfaitement organisés : les 180 manifestants sont partagés en groupes de huit à quinze personnes, se connaissant parfaitement entre elles et entraînés à des tactiques de résistance non-violente (chacun avait élu un orateur, mandaté en assemblée générale et servant de porte-parole). La police est tenue informée à l'avance des projets des manifestants. L'occupation a lieu sans violence ni incidents. Les 180 manifestants sont arrêtés et relâchés le jour suivant en attendant leur jugement...

Le 1^{er} mai dernier, deux mille Américains occupent le même site. Immédiatement est organisé un petit village, un système d'approvisionnement en eau et en nourriture; le nouveau village « libre » vote aussitôt un référendum pour interdire toute construction nucléaire dans le périmètre de la ville. Au bout de vingt-quatre heures, la police intervient et arrête tous les manifestants. 600 d'entre eux restent quinze jours en prison, durée pendant laquelle les postes de police de la région étaient surpeuplés, entre autres inconvénients...

Prochainement, Seabrook sera de nouveau occupé, mais par 18 000 manifestants, cent fois plus qu'en 1976... Entre temps, une pétition en faveur de l'énergie solaire réunissant plus de 50 000 signatures a circulé dans la région, une foire aux « techniques douces » a été organisée.

¹ Sur ce sujet voir, entre autres, le mensuel écologique français « Le Sauvage » (N° 43, juillet 1977)